



**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Conseil d'administration - Soixante-sixième session**

Rome, 28-29 avril 1999

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT**

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À

**LA RÉPUBLIQUE DU GHANA**

POUR

**LE PROJET DE CONSERVATION DES SOLS ET DE RÉHABILITATION DES PETITES  
EXPLOITATIONS DANS LE HAUT-GHANA ORIENTAL - PHASE II**



## TABLE DES MATIÈRES

<b>TAUX DE CHANGE</b>	<b>iii</b>
<b>POIDS ET MESURES</b>	<b>iii</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>iii</b>
<b>CARTE DE LA ZONE DU PROJET</b>	<b>iv</b>
<b>RÉSUMÉ DU PRÊT</b>	<b>v</b>
<b>NOTE DE PRÉSENTATION</b>	<b>vi</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES ACTIVITÉS DU FIDA</b>	<b>1</b>
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. enseignements tirés des projets antérieurs du FIDA	2
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Ghana	3
<b>DEUXIÈME PARTIE - LE PROJET</b>	<b>4</b>
A. La zone du projet et le groupe cible	4
B. Objectifs et portée	5
C. Composantes	6
D. Coûts et financement	9
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	12
F. Organisation et gestion	13
G. Justification économique	13
H. Risques	14
I. Impact sur l'environnement	14
J. Aspects novateurs	15
<b>TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ</b>	<b>15</b>
<b>QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION</b>	<b>15</b>
 <b>ANNEXE</b>	
<b>RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ</b>	<b>17</b>



## APPENDICES

<b>I. COUNTRY DATA</b> (DONNÉES SUR LE PAYS)	<b>1</b>
<b>II. PREVIOUS IFAD LOANS TO GHANA</b> (PRÊTS ANTÉRIEURS DU FIDA AU GHANA)	<b>2</b>
<b>III. LOGICAL FRAMEWORK</b> (CADRE LOGIQUE)	<b>3</b>
<b>IV. ORGANIZATION AND MANAGEMENT</b> (ORGANISATION ET GESTION)	<b>5</b>



### TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Cedi (GHC)
1,00 USD	=	2 300 GHC
1,00 GHC	=	0,43478 USD

### POIDS ET MESURES

Système métrique

### SIGLES ET ACRONYMES

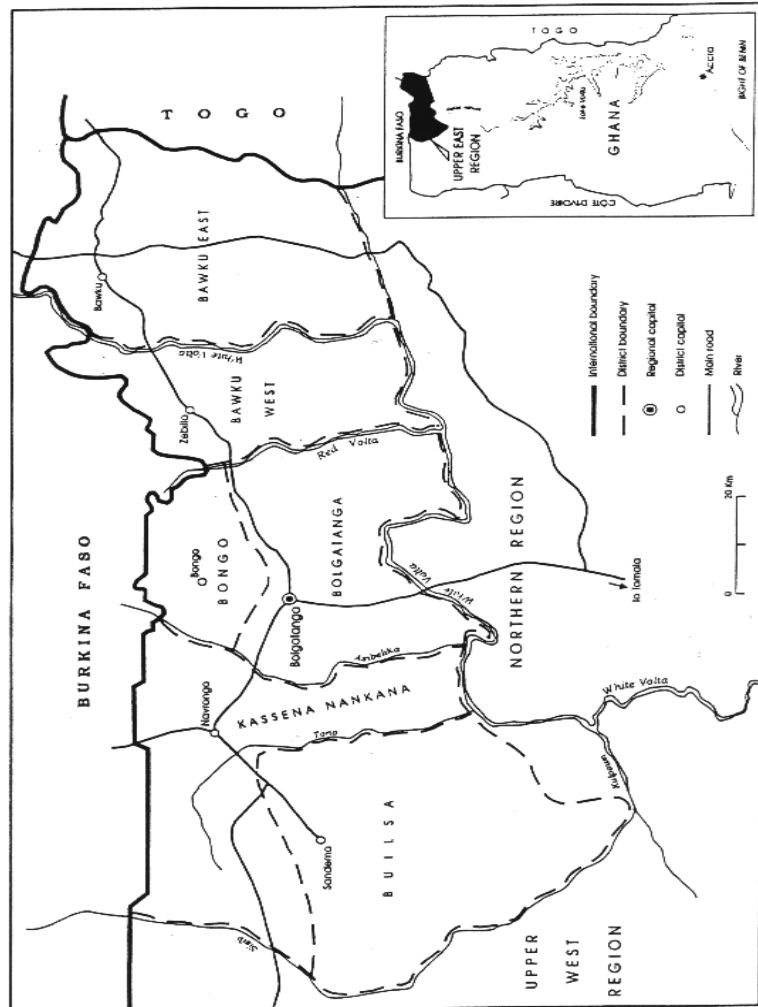
ONG	Organisation non gouvernementale
PTBA	Programme de travail et budget annuel

### GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU GHANA

Année budgétaire

1<sup>er</sup> janvier - 31 décembre

### CARTE DE LA ZONE DU PROJET



**Source:** Rapport d'évaluation prospective

*Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.*

## LA RÉPUBLIQUE DU GHANA

### PROJET DE CONSERVATION DES SOLS ET DE RÉHABILITATION DES PETITES EXPLOITATIONS DANS LE HAUT-GHANA ORIENTAL - PHASE II

#### RÉSUMÉ DU PRÊT

<b>INSTITUTION À L'ORIGINE DU PROJET:</b>	FIDA
<b>EMPRUNTEUR:</b>	République du Ghana
<b>ORGANISME D'EXÉCUTION:</b>	Ministère de l'alimentation et de l'agriculture
<b>COÛT TOTAL DU PROJET:</b>	13,9 millions de USD
<b>MONTANT DU PRÊT DU FIDA:</b>	8,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,5 millions de USD)
<b>MONTANT DU DON DU FIDA:</b>	99 270 USD
<b>CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:</b>	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an
<b>CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:</b>	1,1 million de USD
<b>CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES:</b>	842 700 USD
<b>INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:</b>	FIDA
<b>INSTITUTION COOPÉRANTE:</b>	Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU)

## NOTE DE PRÉSENTATION

**Qui sont les bénéficiaires ?** Les bénéficiaires sont des ruraux: des petits exploitants, des paysans pratiquement sans terre et les femmes en général, ainsi que les ménages dirigés par une femme. Ils appartiennent à la catégorie « à risque », définie selon des critères à la fois économiques et sociaux, et comprennent les personnes les plus exposées à la malnutrition et aux problèmes de santé, avec une qualité de vie généralement médiocre. Ils vivent dans la région où le taux d'accroissement démographique (plus de 3%) et les densités de population (136 personnes/km<sup>2</sup>) sont les plus élevés du Ghana et où le niveau de vie est le plus bas (taux de scolarisation les plus faibles, accès le plus difficile aux soins de santé et à l'eau propre, taux de mortalité liée à la maternité supérieurs à 3%, taux d'analphabétisme les plus élevés, etc.). Etant donné que les femmes jouent un rôle important dans le ménage et supportent une part disproportionnée des souffrances et du stress liés à l'insécurité alimentaire par rapport à leurs homologues masculins, le projet sera axé sur les femmes. Le nombre total de bénéficiaires directs a été estimé à 34 400, ce qui représente environ 50% du groupe cible. Les ménages qui bénéficieront de l'alimentation en eau potable (entre 4 000 et 5 000 familles), des latrines, des routes de desserte et des installations de stockage des récoltes seront des bénéficiaires indirects.

**Pourquoi sont-ils pauvres ?** Leur pauvreté est imputable à une combinaison de divers facteurs parmi lesquels le manque de ressources et l'accès insuffisant à des services et des équipements de base appropriés. Sur le plan agro-écologique, la région du Haut-Ghana oriental est fragile, du fait de la durée de la saison sèche (de novembre à mai) et de l'irrégularité des pluies qui font peser une lourde menace sur les disponibilités vivrières et la sécurité alimentaire d'un grand nombre d'habitants. Le secteur de la production vivrière stagne depuis quelques années, la production ne suivant pas l'accroissement de la population. Tous ces facteurs sont préjudiciables aux pauvres, en particulier aux femmes et aux enfants des campagnes, attendu que les hommes émigrent à la recherche de travail.

**Que leur apportera le projet ?** Le projet aidera les bénéficiaires en améliorant la capacité des éléments pauvres des communautés (hommes et femmes) de prendre une part active aux décisions et à la mise en œuvre des interventions de développement. On s'attachera à: a) renforcer les organisations communautaires, officielles ou non, (notamment les groupements féminins), institutions par l'intermédiaire desquelles des services techniques et autres services de soutien peuvent être assurés; b) développer l'agriculture irriguée en remettant en état ou en construisant de nouveaux barrages ou puits; c) appuyer des activités rémunératrices et améliorer les infrastructures rurales les plus indispensables. Grâce à l'effet combiné de ces interventions, les ruraux pauvres de la zone du projet amélioreront leurs conditions de vie en relevant leur revenu de manière durable tout en renforçant la sécurité alimentaire de leur famille.

**Comment les bénéficiaires participeront-ils au projet ?** La dynamique du soutien qui sera apporté consistera à susciter une participation plus forte aux activités du projet, ce qui donnera à ceux auxquelles elles sont destinées le sentiment de mieux les maîtriser. Dans le moyen terme, la capacité des diverses parties prenantes de définir, sélectionner, exécuter et évaluer des projets selon des priorités, des critères et des procédures consacrés devrait s'en trouver renforcée. En outre, en adoptant une approche induite par la demande pour appuyer les interventions prioritaires sélectionnées par les agriculteurs, le projet permettra de mieux utiliser les ressources limitées dont dispose la région du Haut-Ghana oriental pour la vulgarisation.

**Comment le projet a-t-il été formulé ?** La formulation du projet a été hautement participative avec des apports substantiels de la part du personnel du projet, des autorités de district, des bénéficiaires et des autres intervenants locaux - organisations non gouvernementales (ONG), chefs traditionnels et





secteur privé. Il était essentiel que les intéressés soient responsabilisés au stade de la conception afin de réduire le risque d'un engagement insuffisant sur le plan institutionnel, d'un mauvais ciblage des bénéficiaires et d'une faible participation. Les mesures de décentralisation ont facilité la conception du projet sous plusieurs aspects, permettant notamment d'avoir davantage recours à une planification participative qui fait intervenir les communautés locales et renforce l'efficacité du ciblage. La mission de formulation a joué le rôle clé de catalyseur et de facilitateur du processus.



**RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À**  
**LA RÉPUBLIQUE DU GHANA**  
**POUR**  
**LE PROJET DE CONSERVATION DES SOLS ET DE RÉHABILITATION DES PETITES**  
**EXPLOITATIONS DANS LE HAUT-GHANA ORIENTAL - PHASE II**

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République du Ghana d'un montant de 8,3 millions de DTS (équivalant approximativement à 11,5 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du Projet de conservation des sols et de réhabilitation des petites exploitations. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU (BSP/ONU) en tant qu'institution coopérante du FIDA.

**PREMIÈRE PARTIE - L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES**  
**ACTIVITÉS DU FIDA<sup>1</sup>**

**A. L'économie et le secteur agricole**

1. Le Ghana, dont le PIB par habitant était de 446 USD en 1996, est classé parmi les pays à déficit alimentaire et à faible revenu. De tout temps, son économie a été très fortement tributaire du secteur primaire (agriculture et ressources minérales) et des exportations. Par suite des politiques macroéconomiques malavisées des années 60, l'économie s'est rapidement détériorée pendant les années 70 et, en 1982, elle s'est pratiquement effondrée. L'année 1983 a marqué le début du Programme de redressement économique et de ses programmes connexes d'ajustement structurel. Le gouvernement est résolu à mettre en œuvre les mesures d'ajustement et une importance particulière est accordée à la poursuite de la libéralisation économique, à la relance du secteur privé et à la décentralisation. Afin de trouver des solutions aux problèmes posés dans le long terme par l'ajustement structurel, le gouvernement a élaboré en 1995 le document Vision 2020. Ce plan perspectif de développement national a pour objectif de transformer le Ghana, pays pauvre à faible revenu, en un pays prospère à revenu moyen d'ici l'an 2020. Des signes d'amélioration sur le plan économique commencent à apparaître.

2. Le secteur agricole, qui assure plus de 40% du PIB et les trois quarts environ des recettes d'exportation, reste le secteur prédominant de l'économie du Ghana. Mis à part l'or, le cacao est la plus importante source de devises; toutefois, les cultures vivrières, qui assurent à elles seules 30% du PIB, représentent de loin la majeure partie de la production agricole. Les deux tiers de la population environ tirent leurs moyens d'existence de l'agriculture, qui emploie quelque 60% de la main-d'œuvre. Par ailleurs, le petit secteur industriel est tributaire de l'agriculture pour les matières premières. L'agriculture du Ghana est dominée par un système traditionnel de cultures pluviales en petite exploitation. Entre 1983 et 1993, les taux de croissance agricole se sont établis en moyenne à moins

---

<sup>1</sup> Pour renseignements supplémentaires, voir l'appendice I.



de 2%, ce qui est inférieur à l'accroissement démographique. Ces dernières années, seules de légères améliorations ont été enregistrées et, malgré son énorme potentiel, la production vivrière reste dans l'ensemble déficitaire.

### **B. Enseignements tirés des projets antérieurs du FIDA**

3. À ce jour, le FIDA a financé huit projets au Ghana, parmi les plus importants de la sous-région, pour un montant de 91 millions de USD sous forme de prêts et de dons, sur un montant total d'environ 184 millions de USD. Les huit projets sont ainsi répartis: quatre projets de développement agricole, un prêt-programme, un projet de crédit et deux autres de développement rural. Depuis quelque temps, le portefeuille du FIDA (Projet de crédit, de fourniture d'intrants et de commercialisation en faveur des petits exploitants, Projet en faveur des petites entreprises rurales, Programme d'amélioration des racines et tubercules et Programme d'infrastructure villageoise) couvre l'ensemble du pays. Le FIDA a cherché à remédier à l'insécurité alimentaire des ménages et à la pauvreté rurale par des investissements qui facilitent la mise en place de petites entreprises rurales et des activités rémunératrices destinées aux paysannes et dont le but est de renforcer le pouvoir d'achat des ménages ruraux pour leur permettre de se procurer des aliments de base et des produits de première nécessité. Le Projet de conservation des sols et de réhabilitation des petites exploitations a pris fin en décembre 1997.

4. D'après l'évaluation du portefeuille de pays effectuée en 1996, les enseignements les plus importants tirés de l'exécution des projets du FIDA au Ghana sont les suivants: i) il faudrait tenir compte dans la conception et dans les dispositions financières du projet des retards dans les versements des fonds de contrepartie et de leur insuffisance, qui constituent le plus grave problème d'exécution; ii) lors de la conception, les capacités d'exécution des institutions du secteur public (en particulier aux échelons du district et du sous-district), des organisations non gouvernementales (ONG) et des organismes du secteur privé chargés de l'exécution des activités devraient être examinées avec toute l'attention voulue; iii) la structure du projet devrait être intégrée au cadre institutionnel décentralisé actuel; iv) une forte participation des communautés ainsi qu'une planification et une exécution participatives sont nécessaires pour garantir la durabilité des interventions du projet; v) s'agissant de questions d'une importance vitale pour le succès et la durabilité des projets (comme le maintien de taux d'intérêt positifs en termes réels sur les fonds de roulement détenus par la Banque du Ghana), les déclarations des institutions d'État à cet égard sont souvent insuffisantes, et il faut donc incorporer les dispositions nécessaires dans les accords juridiques passés avec le gouvernement; vi) les questions relatives à l'équité entre les sexes doivent être intégrées et internalisées dans la conception de chaque composante. L'exposé des opportunités stratégiques du pays préparé en 1998 s'est largement inspiré de l'évaluation pour confirmer les orientations stratégiques et opérationnelles du FIDA au Ghana.

5. Lorsque le Projet de conservation des sols et de réhabilitation des petites exploitations a pris fin, le gouvernement et le FIDA se sont déclarés disposés à poursuivre leur coopération en vue de développer cette région fortement démunie, pauvre, et en butte à l'insécurité alimentaire. Une mission d'évaluation intérimaire s'est donc rendue dans le pays pour évaluer l'efficacité des interventions du projet. Elle a conclu que « le projet a été exécuté de manière satisfaisante dans les délais stipulés lors de la conception et il a eu un effet bénéfique sur les ménages bénéficiaires. La plupart des objectifs matériels des activités ont été atteints et, en février 1998, le prêt du FIDA avait été décaissé à hauteur de 98%. Les travaux de la mission d'évaluation intérimaire menés sur le terrain ont démontré que la composante mise en valeur des ressources hydriques a sensiblement contribué à améliorer la sécurité alimentaire des ménages ruraux, à accroître les possibilités d'emploi et à relever le revenu des familles. Afin de maximiser ces résultats, une nouvelle intervention dans cette zone de la région du Haut-Ghana oriental serait des plus utiles. En effet, malgré ces réalisations, un certain nombre d'initiatives

essentielles en matière de renforcement des capacités locales, d'équité entre les sexes et de recouvrement des coûts, ainsi que de durabilité des associations d'irrigants, de plans de crédit et de protection des bassins versants, n'ont été menées à bien que partiellement et auraient donc besoin d'être consolidées. »

### **C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Ghana**

#### **La stratégie du FIDA au Ghana**

6. Le cadre stratégique de pays du FIDA pour le Ghana comprend les cinq points suivants: i) améliorer durablement la production vivrière et la sécurité alimentaire des petits exploitants, tout en remédiant aux problèmes de dégradation de l'environnement; ii) donner aux ruraux pauvres la possibilité de dégager des revenus, agricoles ou autres; iii) lutter contre la pauvreté, en améliorant la qualité de la vie dans les campagnes et en élaborant des moyens plus efficaces d'atteindre les groupes cibles victimes de la pauvreté; iv) apporter aux femmes rurales un appui spécifique et ciblé; v) travailler avec le concours et par l'intermédiaire des ONG, des organisations à assise communautaire et des administrations locales, en particulier aux échelons du district et de l'unité administrative, conformément aux politiques de décentralisation du gouvernement. Par ailleurs, le FIDA s'emploie à rendre autonomes les bénéficiaires potentiels en créant des mécanismes participatifs en vue d'activités collectives, et en appuyant les organisations locales, en particulier les groupements féminins. Tous les projets du FIDA au Ghana sont axés sur: i) les cultures vivrières; ii) les petits exploitants, en tant que groupe cible, avec notamment un appui destiné aux femmes rurales; iii) le développement participatif des groupements; iv) le micro-crédit pour des activités menées en ou hors exploitation; v) l'infrastructure villageoise; vi) la durabilité et la reproductibilité des activités financées. Dans le cadre des opérations futures du FIDA, on continuera à mettre l'accent sur les régions du nord, du Haut-Ghana oriental et du Haut-Ghana occidental, où la proportion des pauvres est la plus élevée du pays.

#### **Possibilités d'établir des liens stratégiques avec d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux**

7. Le FIDA est particulièrement soucieux de favoriser l'établissement de liens stratégiques avec d'autres donateurs et de parvenir à un arrangement commun et général en matière d'aide au développement du pays. À cet effet, pour ce qui concerne les services financiers ruraux, la recherche et la vulgarisation agricoles, la gestion des ressources naturelles et le développement de l'infrastructure de base, le FIDA a eu l'occasion d'examiner et de définir les domaines se prêtant à des alliances et à une coopération stratégiques avec la Banque mondiale. Actuellement, le Programme d'infrastructure villageoise et le Programme d'amélioration des racines et tubercules sont supervisés par la Banque mondiale (important bailleur de fonds du Programme d'infrastructure). Au titre du projet de conservation des sols et de réhabilitation des petites exploitations dans le Haut-Ghana oriental -Phase II, on s'emploiera à mettre en place un cadre permettant de prendre globalement en compte l'appui des donateurs, afin de renforcer et de compléter les activités menées par le FIDA dans la région et d'éviter tout double emploi des diverses initiatives dans le contexte des interventions futures.

#### **Politique nationale d'élimination de la pauvreté**

8. Prenant conscience de la persistance de la pauvreté, le gouvernement met l'accent, dans ses récentes déclarations en matière de politique agricole, sur des mesures visant à lutter contre la pauvreté dans les campagnes, en particulier dans les régions du nord les plus touchées. Le développement rural et social reposant sur une large assise est jugé essentiel si l'on veut améliorer la qualité de la vie de l'ensemble des Ghanéens. Le développement rural est déclaré prioritaire puisque 68% de la population vit dans les campagnes, où les problèmes liés au dénuement sont les plus graves



et où les femmes sont particulièrement défavorisées. Conscient qu'un meilleur accès aux services sociaux de base et aux infrastructures rurales est une condition nécessaire pour la croissance économique, le gouvernement est en train de mettre sur pied un cadre national en vue de réduire la pauvreté et de mettre en valeur les ressources humaines et matérielles du secteur rural. Dans ce cadre national, il est prévu de favoriser une croissance économique durable dans les campagnes, notamment par des activités dans le domaine de l'agriculture.

### Raison d'être du projet

9. La pauvreté est généralisée dans la région du Haut-Ghana oriental et l'insécurité alimentaire touche un très grand nombre de ménages parmi la population rurale. Il y a plusieurs raisons à cette situation: i) les agriculteurs sont tributaires d'une seule campagne agricole pour leur revenu; ii) les précipitations sont faibles et irrégulières, ce qui réduit le choix des cultures (surtout celles de subsistance), le risque de mauvaises récoltes est élevé et les agriculteurs sont donc peu disposés à utiliser des intrants qu'ils doivent acheter; iii) les capitaux et souvent les compétences techniques nécessaires pour entreprendre des activités rémunératrices non agricoles font défaut. En outre, dans les zones où la densité de population est élevée et croissante, la taille des exploitations diminue et les sols sont moins fertiles; il est donc difficile pour les familles rurales d'augmenter leurs moyens d'existence sans émigrer dans les villes, de façon saisonnière ou même permanente, à la recherche d'un travail salarié. Des progrès ont certes été accomplis pour ce qui est de la mise en place matérielle d'infrastructures de production et du renforcement des moyens locaux nécessaires pour gérer convenablement ce nouveau potentiel, mais les villages et les districts du Haut-Ghana oriental sont toujours classés parmi les plus exposés à l'insécurité alimentaire et les plus pauvres du pays.

10. Il est tout à fait possible de tirer des avantages plus importants de la remise en état des barrages, de s'assurer de la viabilité des associations d'irrigants, d'améliorer l'accès des femmes à la terre et de mettre à profit les résultats obtenus en matière de crédit afin de **renforcer la sécurité alimentaire des ménages**. Il faut pour cela appliquer une approche à deux volets visant à: i) améliorer l'accès aux vivres pendant la saison sèche en encourageant l'**agriculture irriguée** (pour laquelle il existe un potentiel reconnu mais inexploité) ou en accroissant les revenus des ménages afin qu'ils puissent acheter des vivres supplémentaires; ii) relever la **productivité** et renforcer la **durabilité dans le long terme** de la production vivrière au niveau de l'exploitation. Outre les problèmes techniques, il reste plusieurs défis à relever dans les domaines suivants: aspects financiers des opérations conduites par les petits exploitants (groupements ruraux d'épargne et de crédit); responsabilisation des petits exploitants, moyennant des activités collectives; participation des bénéficiaires et promotion des organisations locales, en particulier celles qui défendent les intérêts des femmes. Il faut mieux développer le cadre institutionnel qui sert à faciliter l'exécution de ces programmes menés à l'échelon local si l'on veut assurer leur durabilité.

## DEUXIEME PARTIE - LE PROJET

### A. La zone du projet et le groupe cible

11. **La zone du projet.** La région du Haut-Ghana oriental est bordée au nord par le Burkina Faso, à l'est par le Togo, et au sud et à l'ouest par les régions du nord et du Haut-Ghana occidental. C'est la plus petite région du Ghana (un peu plus de 3% de la superficie du pays). Cependant, étant donné qu'elle compte 1,2 million d'habitants (environ 6,6% de la population totale), sa densité de population (113 personnes/km<sup>2</sup>) est parmi les plus élevées du pays. Quatre-vingts pour cent des actifs sont employés dans l'agriculture. La région compte environ 18% des bovins et 9% des petits ruminants du Ghana, chiffres relativement élevés compte tenu de sa superficie. Les volailles, surtout la pintade, sont également importantes pour l'économie des ménages pauvres. Dans cette région, le



niveau de vie est le plus bas du Ghana, avec les taux de scolarisation les plus faibles, l'accès le plus difficile aux soins de santé et à l'eau propre, un taux de mortalité liée à la maternité supérieur à 3%, les taux d'analphabétisme les plus élevés, etc. Ce sont les femmes et les enfants des campagnes qui souffrent le plus de ce faible niveau de vie et de la pauvreté en général. La région est principalement plate. Les précipitations maximales, qui prennent souvent la forme de violentes tempêtes, sont enregistrées en août et en septembre au moment où les céréales sont au stade de la floraison. La saison sèche, qui dure de novembre à avril, est caractérisée par l'harmattan, vent sec et chargé de poussière venant du Sahara.

12. **Le groupe cible.** Comme pour la Phase I, les groupes cibles sont définis comme étant les groupes de population rurale qui risquent le plus de souffrir de malnutrition et de problèmes de santé, avec une qualité de vie généralement médiocre. Ce glissement des populations rurales dans la catégorie "à risque" est dû cependant à plusieurs facteurs qui se conjuguent, notamment le manque de ressources et l'accès insuffisant à des services et des équipements de base appropriés. La définition de cette catégorie repose donc sur des critères à la fois sociaux et économiques. Dans la Phase II, pour être efficace, le ciblage sera fondé sur un certain nombre de critères analogues à ceux utilisés pour la Phase I, mais adaptés aux nouvelles orientations de l'exécution. Le ciblage par zone géographique sera la première étape. La définition des critères aura pour fin de repérer les groupes les plus défavorisés des communautés. Ces critères devront être plus souples et mis au point par les communautés elles-mêmes. Dans bien des cas, des groupes de villages ou certaines communautés de la région sont particulièrement éloignés de tout grand centre économique; c'est là que l'on trouve le plus souvent la pauvreté rurale profonde. À l'intérieur de la région, les ressources du projet devront donc être affectées en priorité à ces zones. Etant donné que les femmes continuent à souffrir de contraintes économiques et sociales, un ciblage spécifique est également nécessaire. Par conséquent, si la région dans son ensemble est visée par le projet, les femmes en tant que sous-groupe sont le principal groupe cible. Par ailleurs, il est nécessaire d'examiner systématiquement les rôles et responsabilités des hommes et des femmes et la manière dont les questions de parité entre les sexes et de développement ont une incidence, bénéfique ou préjudiciable, sur la capacité de chacun de participer au projet, avec la garantie d'une répartition équitable de ses avantages.

13. D'après le scénario utilisé pour calculer les ressources financières nécessaires, le nombre total de bénéficiaires directs a été estimé à 34 400 personnes, soit environ la moitié du groupe cible. Quelque 9 300 bénéficiaires tireront profit du développement de l'irrigation (sur 375 ha) et 9 000 participeront aux activités de formation des agriculteurs et de démonstration. Par ailleurs, 13 100 bénéficiaires recevront en outre des prêts pour des activités rémunératrices démarrant au cours de la troisième année, grâce à une ligne de crédit supplémentaire, et 3 000 ménages, parmi les plus défavorisés, recevront un don destiné à la production animale ou à l'équipement. Par ailleurs, 4 000 à 5 000 familles bénéficieront indirectement de l'alimentation en eau potable, des latrines, des routes de desserte et des installations d'entreposage des récoltes.

## **B. Objectifs et portée**

14. Le présent projet a pour objectif général de donner aux populations rurales vivant dans des conditions de pauvreté les moyens de tirer parti des facilités qu'il met à leur disposition afin: i) d'avoir accès à une technologie améliorée, aux services et au crédit, pour accroître et stabiliser leur revenu agricole grâce à l'irrigation, à de meilleures techniques et à des activités rémunératrices; ii) de développer leur infrastructure sociale pour améliorer leurs conditions de vie et leur environnement. Il sera également nécessaire de renforcer l'aptitude du personnel du projet et des parties prenantes à intégrer dans leur travail les aspects liés à la parité entre les sexes. Les objectifs spécifiques seront les suivants: i) renforcer les moyens dont disposent les institutions clés, officielles ou non, assurant des services techniques et sociaux, pour appliquer des méthodes induites par la demande et participatives aux échelons du district et du sous-district; ii) développer l'irrigation dans la région; iii) relever la



productivité moyennant la formation des agriculteurs et des démonstrations de technologies nouvelles visant à accroître la productivité de l'agriculture, de l'élevage et de la pisciculture; iv) construire des infrastructures rurales pour réduire la charge de travail des femmes et prendre des mesures pour atténuer les risques possibles d'effets préjudiciables sur la santé et l'environnement.

## C. Composantes

### Renforcement des capacités

15. Au titre de cette composante, le projet renforcera les compétences nécessaires à sa mise en œuvre et les capacités de gestion des principaux organismes d'exécution. Il financera les activités suivantes: i) promotion du projet et de son approche du développement, participative et induite par la demande, auprès des décideurs et des communautés qui y seront associés aux échelons régional, de district et de sous-district; ii) formation des directeurs de projet, des planificateurs de district, des organismes d'exécution, des vulgarisateurs opérationnels, des ONG<sup>2</sup>, des comités d'unité administrative et des organisations communautaires, pour ce qui concerne l'évaluation rurale participative, la création de groupements, les démarches soucieuses d'équité entre les sexes, l'aptitude à négocier, l'évaluation des besoins de formation et la sélection de petits projets; iii) formation spécifique en alphabétisation fonctionnelle à l'intention des agricultrices et des jeunes filles; iv) cours de formation pour le personnel des banques rurales; v) programmes de radio dans la langue locale et autres campagnes utilisant les médias.

### Agriculture

16. **Installations d'irrigation.** Les quatre activités de cette composante seront étroitement liées et complétées, dans une large mesure, par la sous-composante d'infrastructure décrite plus loin: i) dans le cadre du développement des installations d'irrigation, 30 barrages seront remis en état et on en construira six autres. Au moins 372 ha de superficie irrigable seront aménagés<sup>3</sup>. Compte tenu de la nécessité de consolider les activités de la Phase I, de sensibiliser et d'organiser les communautés participantes, et d'effectuer des levés et des études techniques, les travaux de construction concernant les barrages remis en état et les nouveaux barrages ne seront entrepris que si la formation a été menée à terme de façon satisfaisante et que les associations d'irrigants fonctionnent convenablement, ce qui sera établi lors du bilan à mi-parcours; ii) outre les 36 associations d'irrigants qui seront constituées au titre de la Phase II, les 44 associations existantes, créées au cours de la Phase I, et quelque 20 communautés qui ne sont pas actuellement desservies par le projet recevront une formation officielle portant sur des questions techniques, d'organisation, de gestion et d'équité entre les sexes. Ces activités comprendront la « formation des formateurs »; iii) au titre de la protection des aires d'alimentation, environ 20 ha situés à proximité immédiate du niveau supérieur de l'eau des réservoirs seront intégrés à l'infrastructure du barrage. Ce périmètre sera tassé mécaniquement et les associations d'irrigants seront chargées d'y planter de l'herbe. La zone située en dehors de ces 20 ha, qui doit être desservie par le projet, sera gérée au titre du Programme de gestion des ressources de la savane, administré par le Service des forêts; iv) avec l'aide des services spécialisés d'un pays convenablement choisi, des démonstrations de techniques peu coûteuses concernant les puits tubulaires manuels seront mises sur pied dans tous les districts afin de remplacer l'extraction manuelle de l'eau des puits peu profonds à ciel ouvert et de favoriser l'expansion de la petite irrigation.

---

<sup>2</sup> La priorité sera donnée à des ONG déjà bien établies dans les communautés, qui ont fait leurs preuves et qui seront vraisemblablement associées au projet en tant qu'agents d'exécution.

<sup>3</sup> L'expérience montre que la superficie effectivement irriguée dépasse généralement la superficie irrigable envisagée dans la conception.





17. **Lutte contre la schistosomiase.** Afin de faire le point sur l'évolution générale de la fréquence de la schistosomiase, maladie d'origine hydrique se propageant en partie du fait de la contamination de l'eau par les matières fécales et de l'ingestion consécutive d'eau infectée, et d'autres maladies d'origine hydrique telles que la malaria et l'ankylostomiase, des études parasitologiques seront conduites dans tous les barrages d'irrigation des petites exploitations du Haut-Ghana oriental; un programme efficace et économe de prévention et de lutte visant à minimiser la propagation de ces maladies sera mis sur pied et il sera exécuté par la Direction régionale de la santé, en étroite collaboration avec des ONG dont l'expérience dans ce domaine est reconnue; des puits assurant une alimentation en eau potable sont prévus auprès de chaque réservoir et on construira également des latrines pour réduire au minimum la propagation des maladies; un programme d'éducation des communautés portant sur la nutrition et les maladies sera financé.

18. **Développement de l'agriculture.** Au titre de cette composante, des ressources seront prévues pour la mise en œuvre d'un programme, en grande partie induit par la demande, de formation des agriculteurs et de démonstrations. Ces dernières seront centrées sur les technologies dont les agriculteurs souhaitent voir la démonstration et sur celles qu'ils connaissent peut-être mal (récupération et conservation de l'eau, lutte intégrée contre les ravageurs, techniques après récolte, etc.), mais qui présentent un intérêt pour eux. Le projet financera des études en matière d'**élaboration de technologies et de recherche** ainsi qu'une assistance technique visant à aider les agriculteurs à faire face à des problèmes spécifiques les concernant. Il financera également des enquêtes en cours, telles que la mise au point de programmes spécifiques de lutte intégrée contre les ravageurs pour les cultures de saison sèche. Les personnels agricoles opérationnels, y compris ceux qui n'appartiennent pas au Ministère de l'alimentation et de l'agriculture, recevront également une formation et un équipement pour remplir leurs fonctions spécifiques au titre du projet. Sans interférer avec le fonctionnement global du marché, il est possible de démarrer dans le cadre du présent projet une série d'activités qui pourraient aider les petits producteurs installés autour des barrages remis en état à résoudre leurs problèmes de commercialisation. L'appui à **la commercialisation et à la transformation** comprendra la mise en place d'un système d'information commerciale et l'octroi de fonds pour des démonstrations concernant un équipement simple de transformation et des structures d'entreposage, qui seront exploités à l'échelon des communautés et des ménages.

19. **Développement de l'élevage.** Les activités d'amélioration de l'élevage seront centrées sur les petits ruminants et les pintades. On apportera des améliorations simples aux soins et aux abris destinés aux pintades, en fournissant des médicaments et une assistance vétérinaire pour les volailles, ainsi qu'en assurant une formation intensive dispensée par les agents communautaires chargés de l'élevage et en construisant des abris simples pour les pintades. Pour soutenir la production ovine et caprine, on allouera des fonds d'exploitation au personnel chargé des programmes annuels de vaccination contre *Pest Reléts Ruminats* et le charbon. Les améliorations des abris seront financées par des prêts octroyés au titre du programme d'activités rémunératrices.

20. **Développement de la pisciculture.** Des fonds seront alloués pour le développement de la pisciculture, principalement la multiplication des alevins et l'empoissonnement des barrages remis en état ou nouvellement construits.

### **Promotion d'activités rémunératrices**

21. On continuera à financer au titre de la deuxième phase du projet la promotion des activités rémunératrices mises en chantier au cours de la première. On assurera à cet égard des activités de renforcement des capacités, à l'intention des banques participantes, du personnel chargé du crédit appartenant à l'unité de coordination du projet et aux unités de gestion de district, et de représentants des ONG. La formation sera centrée sur les stratégies de mobilisation de l'épargne, le financement par l'intermédiaire de groupements d'entraide et l'octroi de micro-crédit aux hommes aussi bien

qu'aux femmes. Par ailleurs, le projet fournira des installations bancaires mobiles et apportera aux banques participantes un appui concernant leur mobilité et leur équipement. S'agissant de favoriser la réduction des coûts de transaction et l'accroissement des taux de recouvrement, on insistera davantage sur le partage des connaissances et des données d'expérience tirées des autres activités de crédit du FIDA (Projet de crédit, de fourniture d'intrants et de commercialisation en faveur des petits exploitants, Projet en faveur des petites entreprises rurales, Projet de développement agricole du Haut-Ghana occidental).

22. **Mobilisation des groupements d'épargne et de crédit.** Environ 425 animateurs de groupes villageois, travaillant chacun avec quatre à cinq « *susu* (groupements d'épargne traditionnels) », feront comprendre combien il est nécessaire de prendre des décisions collectives et quelles sont les mesures indispensables pour accroître l'épargne liée au crédit destiné aux activités rémunératrices. On imprimera un nouvel élan aux comités communautaires de gestion du crédit à l'échelon de la zone pour qu'ils assurent un lien direct entre les groupements de bénéficiaires et les banques participantes. Le projet financera la formation intensive des bénéficiaires, des responsables des groupements, des comités communautaires de gestion du crédit et des animateurs de groupes villageois.

23. **Fonds de crédit renouvelable.** Au cours des quatre premières années d'exécution du projet, 1,4 million de USD supplémentaires seront apportés pour réapprovisionner le Fonds de crédit renouvelable créé au titre de la première phase du projet et le rétablir à son niveau d'origine<sup>4</sup>. Les ressources du fonds seront décaissées par l'intermédiaire des banques participantes pour des prêts à court terme destinés à financer des activités rémunératrices en et hors exploitation, sur une base différentielle, et pour des prêts à moyen terme à des fins agricoles. Sur les cinq années d'exécution du projet, quelque 31 500 petits exploitants du groupe cible et petits investisseurs appartenant à 2 100 groupements bénéficieront des prêts financés par le projet. En outre, les coûts des études spéciales portant sur le micro-financement rural seront pris en charge.

24. **Programme expérimental.** Le programme expérimental, financé par un don, incorporera et suivra les recommandations formulées par l'atelier sur les « Innovations dans le domaine du micro-financement destiné aux ruraux pauvres », organisé à Accra en 1998 sous l'égide du gouvernement et du FIDA/Office allemand de la coopération technique/Fondation allemande pour le développement international. Ce programme aura pour objet de tester et de démontrer l'efficacité: i) des associations établies avec des ONG en vue de favoriser l'épargne collective et la gestion du micro-crédit; ii) du plan de crédit familial. Au départ, il sera mis en œuvre dans deux districts. Les coûts afférents à la formation seront supportés par le projet et les prêts de famille seront octroyés par une banque participante.

### **Infrastructure rurale**

25. Dans une large mesure, la construction de puits pour l'eau potable, la construction de latrines et les travaux de réfection des routes de desserte seront subordonnés à la mise en valeur des ressources hydriques. Afin de réduire au minimum la propagation de la schistosomiase, les points d'eau potable et les latrines seront construits à proximité des barrages ciblés (voir par. 17). Les routes de desserte à remettre en état seront choisies en fonction de l'accroissement prévu de la production agricole par suite de l'expansion de l'irrigation. Une ONG locale, ayant une solide expérience, recevra un appui pour la construction pendant les cinq ans du projet d'environ 450 puits creusés manuellement par les communautés. Chaque puits devrait desservir 200 à 250 personnes. Étant donné que la priorité sera donnée aux barrages n'ayant pas d'alimentation en eau potable suffisante, bon nombre de puits et de latrines (cinq par puits) seront situés près de ces sites. En collaboration avec les

---

<sup>4</sup> L'érosion de ce fonds est due aux taux d'intérêt réels négatifs payés par le gouvernement sur les capitaux le constituant, et n'est aucunement imputable à un manquement des banques participantes qui, au contraire, ont remboursé très régulièrement leur dû.



districts, le projet déterminera l'implantation des installations en fonction des besoins, notamment l'emplacement des barrages. L'ONG sera responsable des initiatives de sensibilisation des communautés et de la construction.

26. **Routes de desserte.** Dans trois districts de la région qui ne sont pas pris en considération par un projet financé par le Programme alimentaire mondial, environ 75 km de routes de desserte feront l'objet d'un rechargement partiel et 45 km seront rechargés. Le choix des routes sera généralement lié aux activités du projet.

### **Organisation et gestion du projet**

27. Le projet couvrira les dépenses afférentes à l'unité de coordination et aux unités de gestion de district et fournira des véhicules et du matériel de bureau. Les études à l'appui des activités de suivi et évaluation comprendront une enquête initiale, une étude sur l'approche différenciée, une étude du régime foncier et une évaluation à mi-parcours.

### **D. Coûts et financement**

28. Le coût total du projet sur cinq ans, y compris les droits, taxes et provisions pour aléas, est estimé à 13,9 millions de USD, dont 3,2 millions de USD (23%) en devises. La composante la plus importante sera le développement de l'irrigation, qui s'élève à 4 millions de USD soit 32% du coût total de base. L'infrastructure rurale, l'appui aux activités rémunératrices et le développement agricole coûtent respectivement 2,3 millions de USD (19%), 2,2 millions (18%) et 1,8 million (15%). Les frais de gestion s'élèvent à 14% des coûts de base, chiffre inférieur à la moyenne enregistrée pour les projets du FIDA au Ghana. Les droits et les taxes sont estimés à 560 000 USD et les provisions pour aléas d'exécution et financiers à 645 000 et 922 000 USD respectivement.

29. **Financement.** Le FIDA financera l'équivalent de 11,5 millions de USD sous forme de prêt et 99 270 USD sous forme de don. Le prêt sera décaissé sur les cinq ans que durera l'exécution à partir de l'entrée en vigueur, prévue pour l'année budgétaire 1999. Le gouvernement contribuera à hauteur de 1,1 million de USD et les bénéficiaires pour un montant de 842 628 USD. Les ONG apporteront 341 377 USD. La date de clôture interviendra six mois après la date d'achèvement du projet. Un résumé des coûts figure au tableau 1.

**TABLEAU 1 - RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROJET<sup>a</sup>**  
(en USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Renforcement des capacités	323 997	53 811	377 808	14	3
B. Agriculture					
1. Installations d'irrigation	2 684 924	1 289 912	3 974 836	32	32
2. Développement agricole	1 539 550	263 900	1 803 450	15	15
Total partiel	4 224 474	1 553 812	5 778 286	27	47
C. Infrastructure rurale	1 724 666	581 929	2 306 595	25	19
D. Promotion des activités rémunératrices	1 982 944	200 938	2 183 881	9	18
E. Gestion et organisation	1 220 216	452 423	1 672 639	27	14
<b>Total des coûts de base</b>	<b>9 476 297</b>	<b>2 842 913</b>	<b>12 319 210</b>	<b>23</b>	<b>100</b>
Provision pour aléas d'exécution	484 342	160 286	644 628	25	5
Provision pour aléas financiers	678 361	243 920	922 282	26	7
<b>Total des coûts du projet</b>	<b>10 639 000</b>	<b>3 247 119</b>	<b>13 886 119</b>	<b>23</b>	<b>113</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

**TABLEAU 2 - PLAN DE FINANCEMENT<sup>a</sup>**  
(en USD)

Composante	Gouv./Assemblée de district		Don du FIDA		FIDA		ONG		Bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Renforcement des capacités	357	0,1	-	-	438 320	99,0	-	-	-	-	438 367	3,2	63 096	375 224	357
B. Agriculture															
Installations d'irrigation	604 848	13,1	-	-	3 834 085	83,3	-	-	162 773	3,5	4 601 705	33,3	1 500 965	2 822 675	278 065
Développement agricole	208 731	10,2	-	-	1 478 851	72,3	-	-	357 573	17,5	2 045 156	14,7	302 159	1 654 730	88 266
<b>Total partiel</b>	813 579	12,2	-	-	5 312 935	79,9	-	-	520 346	7,8	6 646 861	47,9	1 803 124	4 477 405	336 331
C. Infrastructure rurale	101 324	3,9	-	-	1 938 852	74,4	242 107	9,3	322 282	12,4	2 604 564	18,8	663 905	1 846 718	93 942
D. Promotion des activités rémunératrices	60 001	2,6	99 270	4,3	2 061 563	88,9	99 270	4,3	-	-	2 320 104	16,7	216 983	2 088 089	15 031
E. Gestion et organisation	131 528	7,0	-	-	1 744 386	93,0	-	-	-	-	1 875 914	13,5	500 011	1 294 894	81 009
<b>Total</b>	<b>1 106 789</b>	<b>8,0</b>	<b>99 270</b>	<b>0,7</b>	<b>11 496 056</b>	<b>82,8</b>	<b>341 377</b>	<b>2,5</b>	<b>842 628</b>	<b>6,1</b>	<b>13 886 119</b>	<b>100,0</b>	<b>3 247 119</b>	<b>10 082 330</b>	<b>556 670</b>

<sup>a</sup> Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.





### **E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes**

30. Les marchés concernant les biens et les travaux seront passés conformément aux procédures du FIDA en matière de passation des marchés. Les achats d'équipement, de matériaux et de véhicules d'une valeur supérieure à 100 000 USD par contrat se feront conformément aux procédures d'appel d'offres international. Les contrats concernant des biens dont la valeur est comprise entre 50 000 et 100 000 USD chacun feront l'objet d'appels d'offres nationaux. Ceux qui ne dépassent pas 50 000 USD chacun seront passés selon les procédures d'achat sur le marché local. Les travaux de construction étant dispersés, aucun appel d'offres international n'est prévu pour les travaux de génie civil. Les contrats de construction d'un montant supérieur à 50 000 USD chacun feront l'objet d'adjudications et de soumissions non concurrentielles. Pour les contrats ne dépassant pas 50 000 USD, les assemblées de districts demanderont des devis à trois entrepreneurs au moins et géreront ces contrats par le biais de l'unité de coordination. Les contrats des consultants seront adjugés selon des directives acceptables au plan international et sous réserve que les conditions d'emploi donnent satisfaction au FIDA.

31. Les décaissements relatifs aux véhicules, aux travaux, à l'équipement et aux matériaux effectués au titre de contrats d'un montant supérieur à 50 000 USD chacun devront être entièrement étayés par des documents. Pour ce qui est des prêts secondaires, des coûts additionnels, des frais de fonctionnement, des contrats relatifs aux véhicules, aux travaux et à l'équipement d'un montant inférieur à 50 000 USD chacun et des contrats relatifs aux services de consultants chiffrés à moins de 15 000 USD chacun, les décaissements peuvent se faire sur présentation des relevés des dépenses.

32. Un compte spécial (compte A) sera ouvert pour les opérations du projet, exception faite de l'octroi de crédit rural, auprès d'une banque commerciale approuvée par le Fonds, et très probablement située à Tamale. Une somme initiale d'un montant de 500 000 USD sera versée sur ce compte pour la première année d'activité. Au cours de la deuxième année, cette somme sera portée à 800 000 USD, montant total de l'allocation de fonds autorisée. En outre, un compte de projet libellé en cedis sera ouvert pour l'encaissement et le déboursement des fonds de contrepartie de l'emprunteur. Le dépôt par l'emprunteur d'une somme équivalente à 50 000 USD sera une condition préalable à l'entrée en vigueur du prêt du FIDA. Outre le compte spécial A et le compte du projet, un compte spécial distinct libellé en USD (compte B) sera également ouvert pour les opérations du Fonds de crédit renouvelable auprès d'une banque commerciale approuvée par le Fonds, elle aussi très probablement située à Tamale. L'allocation autorisée d'un montant de 250 000 USD sera versée sur le compte au moment de son ouverture, dans les 30 jours suivant l'entrée en vigueur du prêt.

33. Par ailleurs, des comptes distincts seront ouverts pour chacun des six districts participants. Les fonds destinés à l'exécution des activités pour les trois premiers mois du plan de travail et budget annuel (PTBA) approuvé seront transférés du compte spécial A sur ces comptes. Les fonds seront prélevés sur ces comptes par les comptables du Ministère de l'alimentation et de l'agriculture, membres de l'unité de gestion de district, après approbation conjointe du directeur de l'agriculture de district et du responsable de la coordination au niveau du district. Les relevés des dépenses seront présentés tous les mois à l'unité de coordination. Les projets exécutés au titre de la composante développement de l'infrastructure rurale seront financés par l'intermédiaire du fonds commun de l'assemblée de district. L'argent sera avancé à ce fonds par périodes de 90 jours (c'est-à-dire 20 000 à 30 000 USD par district). Les comptes spéciaux, les comptes du projet et les relevés de dépenses feront l'objet chaque année d'une vérification des comptes conduite par un cabinet d'audit indépendant. À l'échelon du district, un examen semestriel des résultats sera effectué par un cabinet d'audit.

## F. Organisation et gestion

34. La responsabilité générale de la gestion du projet incombera au Ministère de l'alimentation et de l'agriculture. Un comité de coordination du projet dirigé par le Directeur régional du Ministère sera globalement responsable de la coordination de l'exécution des composantes à l'échelon régional. Comme pour la première phase, le Directeur régional de l'agriculture du Ministère remplira les fonctions de coordonnateur de projet, responsable de l'unité de coordination implantée à Bolgatanga. Il sera chargé de la supervision technique des interventions du projet et de la coordination courante de toutes les activités à l'échelon régional. La responsabilité de la gestion des interventions à l'échelon des districts et des communautés incombera au directeur de l'agriculture de district épaulé par une petite unité de gestion de district. Les directeurs de l'agriculture seront chargés de gérer les activités de la composante infrastructure rurale selon les dispositions prises au titre du Projet d'infrastructure villageoise. À l'échelon du district, chaque communauté sera responsable de la sélection, moyennant une évaluation participative des besoins, des initiatives à présenter au comité de district du projet pour approbation. Les propositions approuvées seront ensuite intégrées au PTBA de district, les PTBA des six districts étant regroupés pour former le PTBA du projet.

35. **Manuel d'exécution.** Les effets potentiels du présent projet sur le développement sont fonction de la mise en place d'une capacité institutionnelle efficace permettant d'organiser, de planifier, d'exécuter et de suivre les composantes et les activités du projet et d'assurer la durabilité de l'exploitation une fois le projet terminé. À cette fin, de nouvelles procédures opérationnelles devraient être élaborées. Un document évolutif, qui décrira les procédures et les critères définis pour l'exécution des diverses interventions du projet, sera élaboré. Pendant le démarrage du projet, les tâches prioritaires seront vraisemblablement la préparation et l'exécution conjointes des PTBA, notamment les contrats de passation des marchés, les programmes de formation et les plans de suivi et de supervision. On s'attachera en particulier à définir les résultats qu'il est réaliste d'espérer atteindre en cinq ans, et à indiquer des repères concernant les réalisations tout au long de la vie du projet. On prêtera une attention particulière aux hypothèses cruciales qu'il est nécessaire de vérifier. Pour lier tous ces éléments, l'équipe d'exécution fera appel au cadre logique élaboré au cours de la préévaluation.

## G. Justification économique

36. **Avantages financiers.** L'analyse financière a confirmé qu'entreprendre des cultures irriguées de légumes pendant la saison sèche est extrêmement rentable. Une petite parcelle de 0,04 ha permet d'accroître le revenu tiré de l'agriculture de 24%. Si les familles d'agriculteurs appliquent en outre des techniques culturales améliorées sur 45% de leurs terres non irriguées (en plus des cultures de légumes de saison sèche), le revenu familial augmente de 37%. Les ménages agricoles qui n'ont pas accès aux terres irrigables pourront toujours accroître leur revenu de 19% en appliquant des pratiques recommandées. La rémunération de la main-d'œuvre additionnelle, comprise entre 7 700 GHC pour les activités rémunératrices et 23 000 GHC pour les barrages nouvellement construits, est nettement supérieure au taux du salaire courant des journaliers.

37. **Analyse économique.** Les avantages économiques tirés des terres, irriguées ou non, ont été calculés après déduction des capitaux nécessaires pour l'irrigation et des frais d'exploitation et d'entretien (tous les coûts relatifs à l'irrigation sont pris en considération, y compris ceux afférents à la construction, à la formation, aux services techniques et à la lutte contre la schistosomiase). Une approche analogue a été appliquée pour le programme de crédit, en supposant qu'en moyenne, les bénéficiaires reçoivent 115 USD par an et dégagent un excédent net de 40 USD après remboursement du prêt et paiement des intérêts. Les coûts sont inclus dans l'analyse économique et dans le calcul du total général qui s'élève à 10,5 millions de USD, soit 76% du coût total du projet. Les coûts relatifs à

l'eau à usage domestique et aux latrines ne sont pas inclus, car les avantages connexes (amélioration de l'état de santé et réduction des jours de maladie, meilleur accès au marché, accroissement des prix à la production, etc) ne sont pas aisément quantifiables. Le taux de rentabilité économique global est de 20,6%.

38. **Accès aux avantages du projet.** Les femmes pourront participer librement à toutes les activités du projet. En outre, certaines activités sont spécifiquement conçues pour que les groupements féminins en tirent profit, notamment: le crédit destiné aux activités rémunératrices (1 500 sur les 2 100 groupements prévus), l'irrigation (pas moins de 40% de la superficie irriguée est réservée aux femmes), les travaux à forte intensité de main-d'œuvre (de 50 à 80% du recrutement) et la participation aux comités exécutifs des associations d'irrigants (atteignant 50%). Par ailleurs, le projet facilitera l'accès des femmes à l'eau potable, aux fourneaux à bois améliorés, en terre et à d'autres équipements économiseurs de temps et d'énergie, ainsi qu'à la formation technique, afin de faciliter leur participation aux activités du projet sur un pied d'égalité.

## H. Risques

39. Il existe toujours un risque lié à la demande concernant certaines interventions (par exemple, la formation des agriculteurs et les démonstrations, les latrines, le crédit destiné aux activités rémunératrices), qui pourrait ne pas satisfaire les normes prévues lors de la conception. Afin de le minimiser, il est essentiel de surveiller attentivement l'intérêt suscité par les différentes interventions, et d'intensifier les activités promotionnelles visant à renforcer la demande ou bien de transférer des fonds vers d'autres activités pour lesquelles il existe déjà une forte demande. Par ailleurs, étant donné que les fonds destinés au développement de l'infrastructure (routes rurales, latrines et puits) seront transmis aux assemblées de district par l'intermédiaire du fonds commun d'assemblée de district, il se pourrait que, dans certains cas, ils soient détournés vers des activités non liées au projet par des assemblées de district en butte à des difficultés financières. Un suivi régulier sera nécessaire pour assurer que les fonds parviennent sans contretemps aux organismes d'exécution pour ces interventions. Un autre risque est lié à une détérioration possible de l'environnement macro-économique. Si l'inflation dépassait un certain taux, la viabilité des activités de mobilisation de l'épargne et du crédit serait alors compromise.

## I. Impact sur l'environnement

40. Des mesures d'atténuation des effets ont été incluses dans le projet afin de réduire les éventuels risques pour la santé que pourrait comporter l'introduction de l'irrigation - essentiellement liés au risque de propagation de la schistosomiase dans les zones proches des barrages. De ce fait, le présent projet aura un effet général bénéfique sur les conditions de vie du groupe cible. Parmi les autres effets bénéfiques sur l'environnement figurent: i) la reconstitution de la nappe phréatique, qui augmentera le débit de base dans la zone en aval de l'aire d'alimentation; ii) la régularisation de l'alimentation des puits situés plus en aval; iii) la réduction de l'envasement du réservoir d'Akosombo, puisque l'aire d'alimentation sera protégée et que la vase entrant dans le réservoir sera retenue. La composante mise en valeur des ressources hydriques est classée dans la catégorie B. En conséquence, le financement de la construction de nouveaux barrages au titre de ce projet sera subordonné à la réalisation d'évaluations de l'impact sur l'environnement. Le principal effet préjudiciable pourrait être lié à la pression accrue exercée sur les zones entourant le réservoir, du fait du pacage et des déplacements des bovins pendant la saison sèche; une étroite surveillance sera donc nécessaire. Les mesures d'atténuation des effets devraient être examinées au cas par cas par chaque association d'irrigants. Le rechargement et le rechargement partiel des routes de desserte ne devraient pas porter atteinte à l'environnement.



## **J. Aspects novateurs**

41. Par rapport à la phase précédente, deux caractéristiques novatrices ont été intégrées à la conception. Les politiques générales de **décentralisation** ont rendu les administrations régionales et les assemblées de district à l'échelon local de plus en plus **autonomes**. Les organismes d'exécution concernés par les différentes interventions, dont des ONG et des organisations du secteur privé, seront représentés dans les organes directeurs du projet (comité de coordination du projet, comités de coordination de district), ou deviendront des partenaires (unité de coordination du projet et unités de gestion de district). Afin d'appuyer ces initiatives, on défendra l'idée que les administrateurs devraient éviter d'être directement associés à la construction des infrastructures et à la prestation des services. Ils devraient plutôt faciliter le développement en élaborant des lignes d'action, en créant des incitations, en encourageant la formation de groupements socio-professionnels, en formant les agriculteurs et en déléguant certains pouvoirs à des communautés et des groupements appropriés. On insistera davantage sur la facilitation pour que la responsabilisation et la délégation des pouvoirs aient un sens. Les ressources financières et techniques apportées par le projet seront transférées aux communautés et aux groupes **ciblés**, selon des modalités **induites par la demande, et de plus participatives**. Cette approche participative facilitera la mise en œuvre et la durabilité du développement rural dans le Haut-Ghana oriental. Parallèlement, une plus grande souplesse et le principe de l'équité entre les sexes sont également systématiquement intégrés à chaque composante.

## **TROISIÈME PARTIE - INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ**

42. Un accord de prêt entre la République du Ghana et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de prêt négocié est joint en annexe.

43. La République du Ghana est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

44. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

## **QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION**

45. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République du Ghana un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à 8 millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (8 300 000 DTS) venant à échéance le 15 mars 2039 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président  
Fawzi H. Al-Sultan



## **RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE PRÊT NÉGOCIÉ**

(Négociations de prêt conclues le 18 février 1999)

1. Chaque comité de coordination de district prépare, sur la base des propositions de sous-projet présentées par les bénéficiaires et sélectionnées par l'unité de gestion de district concernée, un projet de PTBA couvrant le district, pour chaque année d'exécution du projet. Les comités de coordination de district présentent ces PTBA à l'unité de coordination en vue de l'approbation par le comité de coordination d'un projet de PTBA récapitulatif. L'unité de coordination adopte le PTBA récapitulatif, sous la forme approuvée en substance par le FIDA; il se peut qu'elle propose d'y apporter des modifications au cours de l'année du projet concernée, modifications qui deviennent effectives une fois approuvées par l'organisme chef de file du projet et par le FIDA.
2. Le Gouvernement du Ghana (ci-après dénommé le Gouvernement) et la Banque du Ghana concluent un accord d'administration dont les modalités et les conditions sont jugées satisfaisantes par le FIDA, stipulant entre autres que: i) la Banque du Ghana administre et transfère aux banques participantes la portion voulue des fonds du prêt; ii) le Gouvernement assume le risque lié aux variations du cours de change, au titre de l'accord d'administration et des accords de prêts subsidiaires passés avec les banques participantes; iii) les intérêts distribués aux banques participantes couvrent leurs dépenses afférentes à l'administration et aux risques; iv) la Banque du Ghana accorde des prêts subsidiaires aux banques participantes remplissant les conditions requises à un taux d'intérêt de référence initial acceptable pour le FIDA et dépassant le taux officiel d'inflation annoncé par le Gouvernement.
3. Au cours de la troisième année du projet l'organisme chef de file et le FIDA échangent des vues sur l'exécution ("bilan à mi-parcours"), selon des termes de référence soumis à l'approbation du FIDA et des autres parties au projet. Le Gouvernement veille à ce que les recommandations formulées lors de ce bilan soient mises en œuvre dans les délais spécifiés et à la satisfaction du Fonds.
4. Le droit du Gouvernement à opérer des retraits sur le compte du prêt peut être suspendu par le FIDA, en totalité ou en partie, conformément aux dispositions des Conditions générales, dès lors que l'un des faits qui y sont énoncés ou l'un des faits suivants se produisent:
  - a) le règlement en matière de crédit d'une banque participante, ou toute disposition y afférente, est suspendu ou abrogé en totalité ou en partie, ou révoqué, ou amendé de manière à, selon l'opinion considérée du FIDA, compromettre matériellement et de façon négative l'exécution des composantes de crédit;
  - b) le manuel d'exécution du projet, ou toute disposition y afférente, a été suspendu, abrogé, révoqué ou amendé, en totalité ou en partie, sans le consentement préalable du FIDA, et le Fonds a établi que cette mesure (suspension, abrogation, révocation ou amendement) nuit, ou risque de nuire matériellement au projet;
  - c) deux mois après la date d'échéance, le Gouvernement n'a pas procédé au réapprovisionnement semestriel du compte du projet, ainsi que l'exigent les dispositions correspondantes de l'accord de prêt.



ANNEXE

5. Une unité de coordination du projet, dirigée par le Directeur régional de l'agriculture faisant fonction de coordonnateur, reste en place à Bolgatanga pendant toute l'exécution. Elle emploie en permanence le coordonnateur, dont les attributions et les qualifications sont agréées par le FIDA.

6. La gestion courante des interventions aux échelons des districts et des communautés incombe au directeur de l'agriculture de district concerné, épaulé par une unité de gestion de district. Cette unité est entre autres chargée d'apporter son concours pour l'organisation des activités préparatoires de promotion du projet, et d'aider les bénéficiaires potentiels à cerner les domaines prioritaires d'intervention et à définir des sous-projets.

7. L'unité de coordination prépare un projet de manuel d'exécution, présentant clairement les nouvelles procédures opérationnelles ainsi que les critères et procédures retenus pour l'exécution et le suivi, et comprenant entre autres une description des bénéficiaires, les critères de ciblage, une première définition d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de pondérer les éléments descriptifs par les éléments analytiques du suivi et de l'évaluation des sous-projets, et les procédures normales de préparation, de sélection, d'approbation et d'exécution des sous-projets. Dans les quarante-dix (40) jours suivant la date de prise d'effet, le coordonnateur présente la version provisoire du manuel d'exécution au comité de coordination et à l'organisme responsable du projet pour approbation. Ce dernier adopte par la suite le manuel d'exécution, sous la forme approuvée en substance par le FIDA. L'unité de coordination met à jour et révisé de temps à autre le manuel compte tenu des ateliers de planification.

8. Chaque communauté définit les interventions prioritaires au titre du projet, moyennant une évaluation participative des besoins. Les interventions ainsi définies sont présentées à l'aide d'un formulaire standard simplifié sous forme de propositions de sous-projets. Afin de pouvoir prétendre à un financement au titre du projet, chaque proposition de sous-projet doit: i) correspondre à une demande de la communauté et reposer sur un processus participatif d'évaluation des besoins, l'accent étant mis en particulier sur l'intervention des femmes; ii) avoir un impact sur une portion importante des bénéficiaires directs/participants classés par la communauté parmi les plus pauvres, les femmes étant suffisamment représentées; iii) apporter la preuve de sa viabilité financière et de sa durabilité dans le long terme; iv) être conforme aux objectifs généraux du projet; v) comprendre une définition de l'organisme d'exécution et des procédures d'exécution; vi) donner une idée du budget proposé; vii) expliquer la contribution attendue de la communauté ainsi que les autres sources possibles de financement, telles que les ONG et les assemblées de district au titre du Fonds commun d'assemblée de district.

9. La composante crédit est exécutée par des banques participantes agréées, sélectionnées par la Banque du Ghana compte tenu de leurs bons résultats, et qui: i) sont et s'engagent à rester dûment établies et à exercer leur activité conformément à la législation nationale; ii) conduisent leurs affaires selon de saines pratiques administratives et financières et sous la supervision d'une direction et de personnels compétents et expérimentés; iii) appliquent un règlement en matière de crédit prévoyant des modalités de prêt et d'investissement agréées par le FIDA, ainsi que des procédures appropriées, et ont des effectifs de personnel qualifié suffisants pour leur permettre d'évaluer avec efficacité la faisabilité financière, technique, environnementale et économique des interventions du projet pour lesquelles les prêts secondaires sont demandés. Chaque banque participante ainsi sélectionnée est approuvée par le FIDA avant d'être engagée.



10. Par l'intermédiaire de la Banque du Ghana, le Gouvernement met à disposition des banques participantes, sous forme de prêts, les fonds du prêt du FIDA affectés à la composante crédit au titre des accords de prêts subsidiaires conclus entre la Banque du Ghana et les banques participantes selon des modalités et conditions jugées satisfaisantes par le Fonds. Ces accords prévoient entre autres que: la banque participante dispose d'effectifs suffisants et du volume requis de fonds propres; le taux d'intérêt est fixé conformément à des principes financiers rationnels; le prêt subsidiaire est octroyé à un taux d'intérêt de référence initial agréé par le FIDA et dépassant le taux officiel d'inflation annoncé par le Gouvernement, de manière à garantir que ledit taux d'intérêt de référence est toujours positif en termes réels; la durée du prêt ne dépasse pas deux ans, avec un différé d'amortissement d'un an.

11. Chaque banque participante est chargée d'approuver ou de refuser les demandes de prêts secondaires, assumant les risques liés au crédit et les pertes qui y sont associées, et d'octroyer des prêts secondaires aux bénéficiaires conformément au règlement en matière de crédit, selon des clauses et conditions aux termes desquelles la banque participante obtient par un contrat écrit ou par un autre moyen juridique approprié le droit de: i) demander au bénéficiaire de mener à bien et de gérer l'intervention du projet avec l'efficacité et l'assiduité voulues, conformément à des critères techniques, financiers, environnementaux et de gestion rationnels; ii) s'assurer que le bénéficiaire effectue la passation des marchés selon des pratiques commerciales établies agréées par le FIDA; iii) exiger que le bénéficiaire tienne les registres et les comptes requis; iv) examiner seule ou conjointement avec les représentants du FIDA ou de la Banque du Ghana les opérations du bénéficiaire et tous les registres et documents à prendre en considération; v) obtenir toutes les informations que le FIDA ou la Banque du Ghana peuvent légitimement demander concernant ce qui précède; vi) suspendre ou abroger le droit du bénéficiaire d'utiliser les fonds du prêt secondaire s'il n'a pas rempli ses obligations envers la banque participante.

12. Chaque banque participante adopte un règlement en matière de crédit approuvé par le FIDA et l'applique à l'octroi des prêts secondaires. Ledit règlement comprend entre autres les dispositions suivantes: i) modalités et conditions concernant le groupe cible; ii) critères d'admissibilité; iii) participation des femmes; iv) activités et finalités remplissant les conditions requises; v) garanties; vi) plafonds de prêt, qui ne dépasseront pas 90% du coût de l'activité à financer; vii) taux d'intérêts et délais de remboursement; viii) paiement de primes d'encouragement en cas de remboursement en temps voulu des prêts collectifs au comité communautaire de gestion du crédit.

13. En consultation avec le FIDA, la Banque du Ghana gère le Fonds de crédit renouvelable, exploité selon des règlements et procédures en matière de crédit appropriés et rationnels sur le plan financier, sur un compte qui recevra des intérêts positifs en termes réels et où sont versés tous les produits nets des prêts secondaires octroyés aux bénéficiaires. Les banques participantes utilisent le Fonds de crédit renouvelable pour financer d'autres prêts secondaires aux bénéficiaires conformément à l'accord de prêt.

14. Le Gouvernement et l'organisme chef de file du projet soutiennent l'application de pratiques appropriées de lutte contre les ravageurs au titre du projet et, à cette fin, ils garantissent qu'aucun des pesticides achetés n'est interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et ne figure aux tableaux 1 (extrêmement dangereux) et 2 (très dangereux) de la classification des pesticides selon le risque (1996-1997), recommandée par l'Organisation mondiale de la santé.

ANNEXE

15. Il n'est procédé à aucun retrait en ce qui concerne les dépenses relatives:
- a) aux travaux de génie civil pour la construction et la remise en état de barrages dans le cadre de la composante mise en valeur des ressources hydriques tant que, s'agissant du barrage pour lequel le retrait est demandé: i) l'association d'irrigants compétente responsable de l'aire d'alimentation du barrage n'a pas été dûment enregistrée auprès de l'assemblée de district et n'est pas pleinement opérationnelle dans des conditions jugées satisfaisantes par le FIDA; ii) les communautés n'ont pas bénéficié d'activités d'animation et d'éducation portant sur les travaux de remise en état ou de construction; iii) le bilan de l'impact sur l'environnement n'a pas été achevé et approuvé par l'organisme responsable du projet et par le FIDA; iv) l'Office public de développement de l'irrigation et les autorités traditionnelles n'ont pas passé un accord stipulant les obligations du comité d'attribution des terres de l'assemblée de district et des autorités traditionnelles s'agissant de la protection de l'aire d'alimentation, de la remise en état des réservoirs, des travaux de construction et d'irrigation, de l'attribution de terres et des droits d'eau, ainsi que de la perception et du paiement des redevances afférentes à l'eau; v) le Gouvernement n'a pas confirmé par écrit au FIDA que les terres nécessaires pour les travaux de construction sont disponibles sans charge aucune; vi) le FIDA n'est pas convaincu que les autres conditions requises, conformément au manuel d'exécution du projet et au PTBA, pour garantir la viabilité environnementale, sociale et économique du réseau d'irrigation en question, ont été dûment remplies;
  - b) aux prêts secondaires qui sont accordés dans le cadre de la composante crédit, tant que: i) le Gouvernement n'a pas engagé intégralement tous les fonds disponibles en faveur du Fonds de crédit renouvelable; ii) l'accord d'administration n'a pas été approuvé par le FIDA dans sa version préliminaire, une copie signée n'en a pas été fournie au Fonds, et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur n'ont pas été remplies; iii) s'agissant de la banque participante pour laquelle le retrait est demandé, A) l'accord de prêt subsidiaire n'a été approuvé par le FIDA dans sa version préliminaire, une copie signée n'en a pas été fournie au Fonds, et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur n'ont pas été remplies et B) le règlement en matière de crédit de la banque participante n'a pas été approuvé par le FIDA et adopté par la banque; iv) le prêt secondaire n'a pas été octroyé conformément aux dispositions correspondantes de l'accord de prêt.
16. L'entrée en vigueur de l'accord de prêt est subordonnée aux conditions suivantes:
- a) le comité de coordination du projet a été dûment constitué conformément aux dispositions correspondantes de l'accord de prêt;
  - b) l'unité de coordination du projet a été dûment dotée de ressources humaines et financières conformément aux dispositions correspondantes de l'accord de prêt;
  - c) le coordonnateur a été nommé par l'organisme responsable du projet et agréé par le FIDA conformément aux dispositions correspondantes de l'accord de prêt;
  - d) le Gouvernement a dûment ouvert le compte du projet conformément aux dispositions correspondantes de l'accord de prêt;
  - e) le Gouvernement a versé le dépôt initial de 50 000 USD sur le compte du projet conformément aux dispositions correspondantes de l'accord de prêt;



- f) l'accord de prêt a été dûment signé, et sa signature ainsi que son exécution par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par les services administratifs et publics concernés;
- g) un avis juridique favorable dont la forme et le fonds sont jugés satisfaisants par le FIDA, formulé par le Bureau du Ministre de la justice ou par un autre conseiller juridique approuvé par le Fonds et concernant les questions pertinentes énoncées dans l'accord de prêt, a été remis par le Gouvernement au FIDA.





## COUNTRY DATA

## GHANA

<b>Land area (km<sup>2</sup> thousand) 1995 1/</b>	<b>228</b>	<b>GNP per capita (USD) 1996 2/</b>	<b>360</b>
<b>Total population (million) 1996 1/</b>	<b>18</b>	<b>Average annual real rate of growth of GNP per capita, 1990-96 2/</b>	<b>1.5</b>
<b>Population density (people per km<sup>2</sup>) 1996 1/</b>	<b>80</b>	<b>Average annual rate of inflation, 1990-96 2/</b>	<b>26.9</b>
<b>Local currency</b>	<b>Cedis (GHC)</b>	<b>Exchange rate: USD 1 =</b>	<b>GHC 2 300</b>
<b>Social Indicators</b>		<b>Economic Indicators</b>	
Population (average annual population growth rate) 1980-96 1/	3.1	GDP (USD million) 1996 1/	6 344
Crude birth rate (per thousand people) 1996 1/	36	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1980-90	3.0
Crude death rate (per thousand people) 1996 1/	10	1990-96	4.4
Infant mortality rate (per thousand live births) 1996 1/	71	Sectoral distribution of GDP, 1996 1/	
Life expectancy at birth (years) 1996 1/	59	% agriculture	44.4
Number of rural poor (million) 1/	4	% industry	16.6
Poor as % of total rural population 1/	34.3	% manufacturing	9.4
Total labour force (million) 1996 1/	8	% services	38.9
Female labour force as % of total, 1996 1/	50.6	Consumption, 1996 1/	
<b>Education</b>		General government consumption (as % of GDP)	12.3
Primary school gross enrolment (% of relevant age group) 1995 1/	76.0	Private consumption (as % of GDP)	79.5
Adult literacy rate (% of total population) 1995 3/	64.5	Gross domestic savings (as % of GDP)	8.2
<b>Nutrition</b>		<b>Balance of Payments (USD million)</b>	
Daily calorie supply per capita, 1995 3/	2 574	Merchandise exports, 1996 1/	1 684
Index of daily calorie supply per capita (industrial countries=100) 1995 3/	82	Merchandise imports, 1996 1/	3 219
Prevalence of child malnutrition (% of children under 5) 1990-96 1/	27.4	Balance of merchandise trade	-1 534
<b>Health</b>		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 1990-95 1/	1.4	before official transfers, 1996 1/	- 806
Physicians (per thousand people) 1994 1/	n.a.	after official transfers, 1996 1/	- 324
Percentage population without access to safe water 1990-96 3/	35	Foreign direct investment, 1996 1/	120
Percentage population without access to health services 1990-95 3/	40	<b>Government Finance</b>	
Percentage population without access to sanitation 1990-96 3/	45	Overall budget surplus/deficit (including grants) (as % of GDP) 1995 1/	-2.6
<b>Agriculture and Food</b>		Total expenditure (% of GDP) 1995 1/	22.1
Food imports as percentage of total merchandise imports 1996 1/	n.a.	Total external debt (USD million) 1996 1/	6 202
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 1994-96 1/	43	Present value of debt (as % of GNP) 1996 1/	56.3
Food production index (1989-91=100) 1994-96 1/	143	Total debt service (% of exports of goods and services) 1996 1/	26.4
<b>Land Use</b>		Nominal lending rate of banks, 1996 1/	n.a.
Agricultural land as % of total land area, 1994 4/	56.7	Nominal deposit rate of banks, 1996 1/	34.5
Forest area (km <sup>2</sup> thousand) 1995 1/	90		
Forest area as % of total land area, 1995 1/	39.7		
Irrigated land as % of cropland, 1994-96 1/	0.1		

n.a. not available.

Figures in italics indicate data that are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Report*, 1998

2/ World Bank, *Atlas*, 1998

3/ UNDP, *Human Development Report*, 1998

4/ World Bank, *The World Development Indicators CD-ROM*, 1998

## PREVIOUS IFAD LOANS TO GHANA

Project/Programme Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Currency	Approved Loan/Grant Amount	Disbursement (as % of approved amount)
Volta Region Agricultural Development Project	World Bank: IDA	World Bank: IDA	HC	06 May 80	08 Jan 81	31 Dec 88	SDR	9 550 000	99.9
Smallholder Rehabilitation and Development Programme	IFAD	UNOPS	HC	03 Dec 86	25 Jan 88	31 Dec 95	USD	189 500	76.2
Smallholder Rehabilitation and Development Programme	IFAD	UNOPS	HC	03 Dec 86	25 Jan 88	31 Dec 95	SDR	5 900 000	95.6
Smallholder Rehabilitation and Development Programme	IFAD	UNOPS	HC	03 Dec 86	25 Jan 88	31 Dec 95	SDR	4 400 000	94.0
Smallholder Credit, Input Supply and Marketing Project	IFAD	UNOPS	HC	05 Dec 89	01 Mar 91	31 Dec 98	USD	120 000	100
Smallholder Credit, Input Supply and Marketing Project	IFAD	UNOPS	HC	05 Dec 89	01 Mar 91	31 Dec 98	SDR	9 100 000	99.9
Smallholder Credit, Input Supply and Marketing Project	IFAD	UNOPS	HC	05 Dec 89	01 Mar 91	31 Dec 98	SDR	3 950 000	99.1
Upper-East Region Land Conservation and Smallholder Rehabilitation Project	IFAD	UNOPS	HC	01 Oct 90	14 Jun 91	31 Dec 97	USD	120 000	88.2
Upper-East Region Land Conservation and Smallholder Rehabilitation Project	IFAD	UNOPS	HC	01 Oct 90	14 Jun 91	31 Dec 97	SDR	9 200 000	99.9
Rural Enterprises Project	IFAD	UNOPS	HC	02 Dec 93	01 Feb 95	31 Mar 02	USD	200 000	100
Rural Enterprises Project	IFAD	UNOPS	HC	02 Dec 93	01 Feb 95	31 Mar 02	SDR	5 550 000	46.6
Upper-West Agricultural Development Project	IFAD	UNOPS	HC	14 Sep 95	20 Mar 96	30 Sep 03	USD	40 000	100
Upper-West Agricultural Development Project	IFAD	UNOPS	HC	14 Sep 95	20 Mar 96	30 Sep 03	SDR	6 750 000	41.9
Village Infrastructure Programme	World Bank: IDA	World Bank: IDA	HC	04 Dec 96	02 Apr 98	31 Dec 03	USD	50 000	100
Village Infrastructure Programme	World Bank: IDA	World Bank: IDA	HC	04 Dec 96	02 Apr 98	31 Dec 03	SDR	6 950 000	
Root and Tuber Improvement Programme	IFAD	World Bank: IDA	HC	04 Dec 97	15 Jan 99	31 Dec 04	USD	50 000	100
Root and Tuber Improvement Programme	IFAD	World Bank: IDA	HC	04 Dec 97	15 Jan 99	31 Dec 04	SDR	6 550 000	



## LOGICAL FRAMEWORK

Narrative Summary	Impact and Key Performance Indicators	Monitoring and Evaluation Sources of Verification	Critical Assumptions or Risk
<p style="text-align: center;"><b>GOAL</b></p> <p>Sustainable alleviation of poverty, increased household food security and improved living conditions of rural poor, particularly women, in UER.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Increased incomes and reduced incidence of poverty.</li> <li>- Enhanced calorie intake and reduced malnutrition and disease.</li> <li>- Women utilize diversified income-earning opportunities and undergo less drudgery.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Key indicators for baseline survey and impact evaluation defined by workshop.</li> <li>- Baseline survey.</li> <li>- Studies of household incomes, food supply, nutritional and health status, and role of women.</li> <li>- Independent Impact Evaluation (IIE).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stable macroeconomic, social and natural environment.</li> </ul>
<p><b>Project Development Objective</b></p> <p>Rural poor (men and women) in UER enabled to access technology, services and capital to increase their incomes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Beneficiary organizations (e.g., WUAs, credit groups) participating in decision-making bodies for project execution.</li> <li>- 31 800 families (50% of the target group) participate directly in the project.</li> <li>- Equitable division of benefits among participants (number of beneficiaries from each target group, e.g., women – at least 40% - poorer farmers, increases in income obtained by different groups, etc.).</li> <li>- 9 000 families benefit from participating in farmer training and demonstration programmes.</li> <li>- 13 000 persons (mainly women) are enabled to undertake financially viable IGAs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manual of participatory procedures for project implementation prepared and in use.</li> <li>- Monitoring reports and quarterly reports of project activities by PCU.</li> <li>- Baseline survey and IIE.</li> <li>- Midterm review.</li> <li>- Terminal evaluation/ ex-post evaluation.</li> </ul>	<p><b>Project development objective to sector goal</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rainfall and weather patterns remain normal.</li> <li>- Commodity prices remain stable at levels attractive to farmers.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Outputs</b></p> <p>(1) Demand-driven, participatory approaches at district and subdistrict levels developed and utilized.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Project implementation manual for using demand-driven participatory project implementation procedures for main components and sub-components prepared.</li> <li>- Publicity conducted (including use of public media) and public awareness created for project and its new demand-driven, participatory approach.</li> <li>- Project managers, district level planners, implementing agencies, NGOs and CBOs trained in new methodology.</li> <li>- implementing agencies (MOFA departments, NGOs) and service providers (banks, private sector) regularly informing target group organizations of available opportunities/services and responding to requests from them for these services.</li> <li>- Number of beneficiary-proposed sub-projects financed.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Project implementation manual in use.</li> <li>- Project's quarterly progress reports.</li> <li>- IIE assessments of awareness/knowledge of project among potential target groups.</li> <li>- PCU reports on training sessions conducted.</li> <li>- IIE evaluation of effectiveness of training.</li> <li>- Supervision reports of cooperating institution.</li> </ul>	<p><b>Outputs to Project Development Objectives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Project fully funded with adequate staffing and counterpart funds released on time.</li> <li>- Strong links and good coordination among Government and NGOs acting as implementing agencies.</li> <li>- Decentralized administrations at district and subdistrict levels adopt demand-driven, participatory approach.</li> </ul>





APPENDIX III

Narrative Summary	Impact and Key Performance Indicators	Monitoring and Evaluation Sources of Verification	Critical Assumptions or Risk
<p><b>Outputs (contd.)</b></p> <p>(2) Small irrigation schemes rehabilitated /constructed and managed sustainably using demand-driven, participatory methods.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 30 dams and irrigation systems rehabilitated and 6 new dams and irrigation systems constructed.</li> <li>- Irrigable area developed (387 ha) is fully used by target group (25/ha).</li> <li>- About 9 700 families benefit from irrigation development.</li> <li>- WUAs trained and successfully managing irrigation infrastructure, including O&amp;M and repairs to irrigation system.</li> <li>- No. of ha of catchment area protected.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Supervision.</li> <li>- Project M&amp;E reports.</li> <li>- Project periodical newsletter and communications with regional and central authorities.</li> <li>- Results of proposed "walk-through" of the irrigation systems at the end, and before the start, of every irrigated cultivation season.</li> <li>- Mid-term review and IIE reports.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Land allocation procedures do not lead to community conflicts.</li> <li>- Low risk of gluts in the commodities produced under irrigation.</li> <li>- Significant increase in income derived from dry season irrigated cropping.</li> </ul>
<p>(3) Farmer-managed demonstrations of yield enhancing/ stabilizing technologies for rainfed and irrigated farming, livestock, fisheries and post-harvest activities carried out on demand and farmers trained in these technologies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- No. of demonstrations requested by farmers.</li> <li>- No. of farmers participating in demonstrations.</li> <li>- No. trained and adopting demonstrated farming techniques.</li> <li>- Increased yields and profits obtained through adoption.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baseline survey.</li> <li>- M&amp;E reports.</li> <li>- Annual IIE reports.</li> <li>- Final IIE evaluation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Active demand among farmers for improved technology as a result of reduced climatic risk.</li> </ul>
<p>(4) Efficient delivery of client-oriented credit and savings mobilization for income-generating activities.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participating banks and rural communities trained in rural savings mobilization and credit operations.</li> <li>- Financially viable IGAs developed.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- IGA models.</li> <li>- M&amp;E reports and IIE.</li> <li>- Records and annual reports of lending banks.</li> <li>- Interviews with bank officers and clients.</li> <li>- M&amp;E reports.</li> <li>- IIE Baseline survey and annual evaluations.</li> <li>- Surveys of morbidity among target populations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stable financial situation with interest rates at an acceptable level.</li> <li>- Transaction costs are reduced and banks make special effort to lend to women's groups.</li> <li>- Financial intermediaries trained and receptive to granting loans on time to rural clients.</li> </ul>
<p>(5) Construction and proper maintenance of rural infrastructure to reduce the female labour burden and mitigate risks of negative health and environmental impacts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A range of social infrastructure facilities provided with accompanying training in their use and maintenance, in coordination with other ongoing projects (VIP).</li> <li>- No. of drinking water wells &amp; latrines built.</li> <li>- Km. of feeder roads rehabilitated.</li> <li>- No. of cases of schistosomiasis and other water-borne diseases.</li> <li>- No. of Community Hygiene educators trained.</li> <li>- No. of target population receiving health and nutrition education.</li> <li>- No. of focal applications to reduce snail populations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Project declared effective, personnel recruited and letters of appointment issued.</li> <li>- Quarterly and annual reports.</li> <li>- Supervision.</li> <li>- Evaluation reports.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Funds made available in a timely manner.</li> </ul>
<p>(6) Project management.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PCUs and DPMU's set up.</li> <li>- PCUs and DPMU's operating.</li> <li>- M&amp;E, reporting and accounting accurate and on schedule.</li> </ul>		



## ORGANIZATION AND MANAGEMENT

1. Almost all the managerial responsibility of the project will be at the regional level. The project coordination committee (PCC) (to be chaired by the Regional Minister) will be the highest decision-making body responsible for policy matters and overall direction of the project. The PCU will undertake all the principal contracting arrangements with the different implementing agencies at the regional level and day-to-day coordination of project interventions.
2. **PCC.** The PCC will meet every four months. PCC functions will be to periodically review the project implementation and ensure that main policy lines are followed. It will also exercise budgetary and financial control through review and approval of the AWP/B. The PCC will provide a forum for the resolution of any bureaucratic or financial impasse. In addition to the chairman, the PCC will include: the project coordinator (PC), (acting as PCC Secretary), representatives of the Ministry of Finance and Economic Planning (MFEP), the IDA, members of DAs (1 per district), DDAs (6), PBs (3), farmers, associations, participating NGOs (up to 3), other implementing agencies, the PCU financial controller (FC), the PCU Monitoring and Reporting Officer (M&R), and the PCU Communication and Gender Specialist (C&G). The PCC could co-opt other members, such as representatives of the Traditional Authority, as and when it is considered necessary for the conduct of any specific session. The RADOs will be invited to attend PCC meetings whenever the discussion touches upon topics of their concern.
3. **PCU.** The PCU, based in Bolgatanga, will undertake all the principle loan management functions and day-to-day coordination of project interventions. It will consist of eight senior officers: the PC, the FC, the Irrigation Agronomist, the M&R, the Credit Supervisor (CS), the C&G (most likely a female candidate)<sup>5</sup> and agriculture development and the rural infrastructure specialists. Including junior staff, there will be 13 people in the PCU. In its staffing, specific consideration will be given to candidates with a proven capacity to assure that gender aspects are properly mainstreamed. In addition, a gender specialist will assist the PCU, on contract, to ensure that gender issues are integrated in all project interventions.
4. The functions of the PCU include the following: coordinate all project activities and ensure consistency with appraisal report recommendations; prepare AWP/B, based on contribution from DDAs and other implementing agencies; submit and defend the budget before the PCC and, when it has been approved, submit it to the IFAD cooperating institution for clearance; and contract relevant implementing agencies. The PCU will also ensure release of approved funds to the districts and implementing agencies in a timely manner; facilitate the implementation of both internal and external evaluation of the project at all levels; monitor planned implementation in the areas of physical activities and financial expenditure; and prepare and submit reports and studies as specified in the project appraisal report. The PCU will also make networking arrangements to ensure cross-fertilization of ideas and exchange of experiences with other IFAD-funded projects in Ghana and the region.
5. **District level.** Day-to-day management of interventions at the district and community level will be the responsibility of the DDA, assisted by a small DPMU. This will be composed of the District Manager (DDA/DM), his deputy, one district and information database officer responsible for monitoring and one accountant. All together, there will be 24 staff working for the project (in addition to their regular duties) in the six districts. The functions of the DPMUs will be: to support the organization of preparatory project-promotion activities; assist potential beneficiaries in identifying priority areas for project interventions; perform project management activities

<sup>5</sup> PCU staff is currently 99% male.



## APPENDIX IV

(contracting out project activities to implementing agencies; screen and select sub-project proposals submitted by groups and communities and assess performance of the potential project partners; prepare the district AWP/B, based on the DCC approved sub-projects; submit quarterly reports and monthly accounts; submit M&E reports regularly; and monitor IA performance.

6. Project interventions at the district level have to be in line with broad policy guidelines from the five-year district development plans of the DA. DPMU proposals should reflect these guidelines and should be ratified by the DCC executive body of the DA. Similarly, the programme of work and budget of the District Chief Executive (DCE) of the DA for the infrastructure component will have to be approved by the DCC. The DCC will be chaired by the DCE, and will be composed of one presiding member of the DA, the DDA, the two chairmen of the Planning and Economic Development subcommittees, the DIDO, the district MOFA accountant, representatives of farmers' organizations and other beneficiaries groups (3), NGOs (2) and other implementing agencies and local PBs. The DA needs to be made fully aware of their participation in the project and the need to contribute cofinancing of district sub-projects from the district assembly common fund.

### A. Implementing Arrangements and Responsibilities

7. Project interventions will be implemented through subcontracting arrangements with a range of partners for the execution of different project interventions. The implementing agencies will be chosen from a broad range of actors supporting economic development in UER: MOFA district and regional staff, research specialists, NGOs, agencies specialized in group formation, the private sector, consultants and CBOs. With respect to planning, designing, tendering and supervision of construction of dams and irrigation schemes, it is anticipated that the GIDA, in collaboration with contracted technical staff and WUAs, will be the sole responsible agency. Works will be implemented by labour and equipment-based contractors, with strong participation by the WUAs. The GIDA will also participate in strengthening the O&M capacities of the WUAs. Wells for irrigation and drinking water will be planned and implemented by Rural Aid and/or other NGOs under subcontract with the PCU. The Department of Feeder Roads will be designated as the implementation agency and will operate in close coordination with its programme under the VIP.

8. **Selection criteria for sub-projects.** In order to be eligible for LACOSREP II financing, each sub-project proposal should have the following characteristics: (i) it should be demanded by the community and stem from a participatory exercise of needs assessment including women; (ii) a substantial proportion of the direct beneficiaries/participants should be ranked by the community as being among the poorest, and women should be adequately represented; (iii) financial viability and long term sustainability should be presented; (iv) it should conform with project overall objectives; (v) the implementing agency and implementation procedures should be defined; (vi) it should include an indication of the proposed budget; and (vii) the contribution from community participation should be clearly spelled out, along with other possible sources of financing (NGOs, DA) in addition to IFAD.

9. In the specific case of dam rehabilitation or construction, the following steps will constitute essential preconditions to be satisfied before physical implementation of the irrigation facilities can commence: (i) animate and educate communities on the rehabilitation and construction works, spelling out clearly the role, rights and obligations of the project, DAs and that of the communities; (ii) identify actual and potential beneficiaries within the community. Emphasis should be placed on the participation of women arriving at a quota of at least 40% for women beneficiaries in all stages of the rehabilitation process and, more crucially, the quota on right of cultivation of land by women; (iii) conduct physical surveys and map out the area encompassing the catchment area, the reservoir area and irrigable area site for legal acquisition by the DA; (iv) use PRA methods to formulate community-perceived benefits of the dam infrastructure; (v) train all interested parties on the



importance of organizing a WUA; and (vi) conduct engineering surveys for rehabilitation and construction. Each selected community should be made aware that failure to play the agreed role could lead to the shifting of the opportunity to another community. In all cases, a pre-condition for eligibility will be the lack of major intra-community conflicts.

10. **Project implementation manual (PIM).** Project implementation depends heavily on the capacity of the Regional MOFA and DA to understand the needs of farmers and to reach out, motivate and organize them to utilize the services provided. Capacity-building under the project will also extend beyond what the project is able to implement, as NGOs and local communities will also be organized without undue reliance on an increase in government staff. It is therefore essential that new operational procedures be developed. The PIM will describe beneficiaries, targeting criteria and a first definition of quantitative and qualitative indicators for balancing the descriptive with the analytic elements of monitoring and evaluation. Soon after the project start-up process, workshops will be convened with the aim to enhance project awareness and to guide initial project activities. The workshops will address project activities and scope, roles and responsibilities, and coordination arrangements. Updating and developing the logframe will enable the team to describe the project components and indicators to be monitored, consistent with agreed objectives and to specify all necessary activities.

### **B. Participation Arrangements**

11. All potential project partners should clearly understand the reasons for LACOSREP II implementation of a number of activities through the private sector and NGOs. Project interventions at the community level will be implemented through subcontracting arrangements with a range of partners for the facilitation of all sorts of project-sponsored services. The PCU and DPMU/DA at the district level will be responsible for selecting the most appropriate implementing agent/agency according to the type and location of each intervention and based on a proposal received by the interested community. These implementing agencies will have the following comparative advantages: (i) a demonstrated technical competence and implementation capacity; (ii) previously acquired experience of working with specific communities in a given area; and (iii) their demonstrated willingness to participate in the project as a full partner. The definition of the share of the contribution of each IA to the overall budget is an essential feature that should be spelled out in the letter of agreement between the project and implementing agencies. In case a proposed IA is not able to contribute the minimum required share of the budget, counterpart funding might come from a different local source (the district fund, DA, unit committee).

### **C. Monitoring and Evaluation**

12. The objectives of monitoring and evaluation will be to assess: (i) the effectiveness of programme management and implementation; (ii) the efficiency of processing beneficiaries requests; (iii) the performance of supporting NGOs, contractors and implementing agencies; and (iv) the impact on the beneficiaries. The M&E section will monitor and evaluate the performance of the DAs, CBOs, NGOs and implementing agencies, giving special attention to the disaggregation of gender aspects. In the light of the decentralization process, the district information and database officer, who will be a full member of the DPMU, will play a major role in data collection and maintaining a district level database, complementing the regional data base on key monitoring indicators. The activities of the M&E section will be complemented by: (i) an Independent Impact Assessment (IIA), comprising a baseline survey; and (ii) annual impact evaluations conducted by an academic institution, a recognized NGO or a competent consulting firm with a track record in this type of work, using PRA techniques. The baseline survey and evaluations should take gender and poverty-related aspects into consideration. Apart from quantitative indicators on project achievements (such as number of groups, acreage covered, yields and prices, incremental income), information on qualitative indicators will also be collected and analysed.



### ORGANIZATIONAL CHART

